Un accompagnement personnalisé et gratuit

SOLiHA 84 est l'opérateur retenu pour assurer le suivi et l'animation de cette Opah.

Nos missions sont multiples :

- Assurer une mission d'information et d'assistance aux propriétaires,
- Apporter un conseil technique dans les projets de rénovation (visite à domicile, évaluation énergétique, définition des travaux...),
- Rechercher et estimer les financements mobilisables,
- Constituer, déposer et suivre l'ensemble des dossiers de demande d'aide jusqu'au versement des subventions.

Les financeurs:







Pour tous renseignements

Contactez nous

Permanence téléphonique
Du Lundi au Vendredi
8h - 12h et 13h - 17h
au
04 90 23 12 12
(appel gratuit)

Permanence en Mairie de Bollène les 1^{er} lundis matin de chaque mois

(sur rendez-vous auprès Du service urbanisme de la Mairie)



SOLIHA Vaucluse 17, place du Marché 84 510 Caumont-sur-Durance solihavaucluse@soliha.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH du Centre Ancien de la Ville de Bollène



Des AIDES
Pour les propriétaires
Occupants ou Bailleurs



Propriétaires occupants

Propriétaires bailleurs

Le dispositif

► Quels travaux éligibles ?

- Les travaux d'économies d'énergie permettant un gain énergétique supérieur à 25% (isolation, système de chauffage, eau chaude sanitaire, menuiseries,...),
- Les travaux d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap (aménagement de salle de bain, monte escalier,...),
- Les travaux de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne.

► Quels bénéficiaires ?

- Les propriétaires ou usufruitier de logement,
- Respecter des conditions de ressources en fonction de la composition du ménage.

► Quelles aides ?

- Jusqu'à 80% du montant TTC des travaux,
- Des primes pour la rénovation des logements vacants.

► Quels travaux éligibles ?

- Les travaux d'économies d'énergie permettant un gain énergétique supérieur à 35% (isolation, système de chauffage, eau chaude sanitaire, menuiseries,...) et l'atteinte de l'étiquette D,
- Les travaux de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne.

► Quels bénéficiaires ?

Les propriétaires bailleurs de logement(s) disposant d'un titre de propriété.

► Quels engagements ?

- Un conventionnement du logement pendant 9 ans auprès de l'Anah,
- Louer le logement en résidence principale,
- Appliquer un loyer maitrisé en fonction de la surface utile.

▶ Quelles aides ?

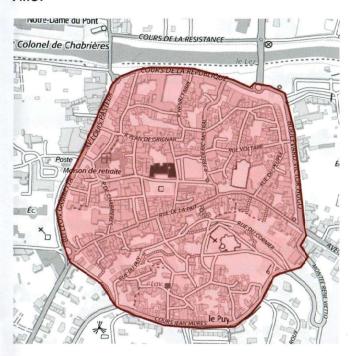
- Subventions en fonction du projet de rénovation,
- Des primes pour la rénovation des logements vacants.

L'OPAH est un programme partenarial qui a pour objectif de réhabiliter le centre ancien en aidant financièrement les propriétaires privés occupants ou bailleurs, dans la rénovation de leurs logements.

La Ville de Bollène, et ses partenaires, ont décidé de mettre en place ce programme pour une durée de 3 ans.

► Quel périmètre ?

Le périmètre de l'OPAH du Centre Ancien de Bollène porte sur le cœur historique de la Ville.



D'autres aides existent cependant sur l'ensemble de la commune.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier. Les travaux doivent être réalisés par des artisans (pose et fourniture).